

quoi que ce soit, si les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent, font leur part et assument leurs responsabilités.

Monsieur le président, je voudrais appeler l'attention du ministre sur une autre question ayant trait à ce rapport. Au cours de ma récente visite dans ma circonscription, j'ai reçu bon nombre d'instances exhortant le gouvernement à inclure dans tout programme de santé prévu, l'art de la chiropraxie sur une base égale aux autres professions intéressant la santé. Lorsque j'étais député à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, j'ai longuement discuté à cet égard une proposition visant à modifier la loi sur les accidents du travail. Avant cette discussion, l'art de la chiropraxie n'était pas visé par la loi. Par suite des instances de divers organismes de la Colombie-Britannique, on a modifié le règlement édicté aux termes de la loi sur l'indemnisation des accidentés du travail, pour que les victimes d'accidents du travail recommandés par les médecins puissent recevoir les soins de chiropraticiens. Je voudrais maintenant vous donner lecture de la carte que m'a envoyée un citoyen bien connu de la région des lacs Arrow:

Il semble que l'État participera bientôt sous une forme ou sous une autre à un programme d'assurance-santé. La chiropraxie est un service sanitaire distinct que n'assure aucune autre profession. C'est un service sanitaire auquel recourent de nombreux citoyens de la Colombie-Britannique. Je vous demande donc, en votre qualité de représentant élu, de voir à ce que dans tout programme d'assurance-santé qui pourrait être présenté, la chiropraxie soit mise sur le même pied que les autres professions médicales.

Fort de mon expérience et de mes connaissances personnelles de ce que peut donner l'art de la chiropraxie utilisé à bon escient, j'appuie cette proposition et je prie instamment le ministre d'examiner cette demande.

J'appuie sans réserve les observations du député d'Hamilton-Sud sur la nécessité d'étudier davantage les besoins des arriérés et des malades mentaux du Canada. Il nous faut prendre conscience du fait que le député d'Hamilton-Sud parle d'expérience et en toute connaissance de cause. J'ai dû malheureusement m'absenter lorsqu'il a fait son discours, mais j'en ai lu le texte ce matin. Je crois qu'il est excellent et je souscris à ses observations. Je le fais volontiers, parce que je représente une circonscription où les gens ont eux-mêmes essayé de faire quelque chose à cet égard, par la mise sur pied de la Société du Kootenay pour les enfants désavantagés,

créée par le Dr Endicott, médecin bien connu attaché à la clinique de Trail et qui a consacré plusieurs années de service à cette organisation.

Il a eu récemment l'occasion de venir à Ottawa. Ses collègues—comme lui-même, d'ailleurs—tenaient beaucoup à ce qu'il ait l'occasion de s'entretenir avec le ministre en s'appuyant sur leur expérience acquise sur le plan régional. Je tiens à exprimer, au nom de la *Kootenay Society for Handicapped Children*, mes très sincères remerciements à l'honorable représentante pour le temps qu'elle a bien voulu consacrer à l'examen de cette question avec le Dr Endicott, son représentant, alors que nous savons tous qu'elle était particulièrement occupée ce jour-là. Le Dr Endicott était très satisfait et a préparé un rapport dès son retour. Je donnerai maintenant lecture du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la *Kootenay Society* qui a eu lieu le 21 juin 1964:

Le Dr Endicott a rapporté qu'il avait rendu visite à M<sup>lle</sup> Judy LaMarsh au mois de mai dernier, et lui avait dit, en lui remettant un exemplaire annoté du mémoire que le coût estimé du projet intégral de l'institution Endicott s'élevait à \$500,000. Il a dit, en outre, qu'une conférence fédérale-provinciale se déroulerait à Ottawa au mois d'octobre et que M<sup>lle</sup> LaMarsh souhaitait beaucoup que des non-spécialistes, membres de sociétés et d'associations régionales et locales y assistent. Elle voulait faire l'équilibre entre les spécialistes et ceux qui s'intéressaient tout simplement à la question. Le Dr Endicott nous a recommandé d'y envoyer un délégué, ce qui représentait des frais de \$400 à \$500.

La Société en cause a l'intention de le faire, et c'est une façon d'envisager les problèmes de cette nature que j'approuve beaucoup. A mon avis, les ministres et les services des divers ministères peuvent apprendre bien des choses des résidents des diverses régions. J'ai pu m'en convaincre dans un ou deux ministères où j'ai rencontré un fonctionnaire qui semble croire qu'il est assis à la droite du Tout-Puissant. Je suis fort heureux de dire que je n'ai pas eu la même impression au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le Dr Endicott fait ensuite certaines recommandations que je tiens à porter à l'attention du comité. En effet, j'estime qu'elles sont le fruit d'une longue étude de la question. Voici ce qu'il m'écrit à ce sujet:

Comme vous le savez, après analyse, le problème présente cinq solutions possibles. Celle qui est présentement favorisée et qui bénéficie des subventions fédérales actuelles consiste à encourager les parents à garder leurs enfants chez eux. C'est le «projet expérimental» que vous avez présenté à une assemblée de notre société à Trail, il y a quelques années. On s'attendait à ce moment-là—les fonctionnaires provinciaux surtout—qu'il y ait à Woodlands un exode de personnes à charge, dont les parents voudraient à la fois leur enfant et la subvention. Cela n'est pas arrivé. La deuxième prévision a aussi été décevante, car la liste d'admissibilité à Woodlands n'a pas diminué, mais est maintenant trois fois plus longue: environ 875 contre 300.